



03012419

FORMULE IV

TRIBUNAL DE COMMERCE
Déposé au tribunal de commerce
de **CHARLEROI**
le **17.01.2003**

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ FONDERIE JACQUET

3. Forme juridique (en entier)

▷ Société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ Charleroi (Courcelles), rue Winston Churchill, 400

5. Registre du commerce [siège tribunal + n°]

▷ CHARLEROI numéro 90.157

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ BE 401.544.069

7. Objet de l'acte

▷ RECTIFICATION D'UNE ERREUR DE PLUME

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

D'un procès-verbal dressé par Maître Christian BUTAYE, notaire ayant résidé à Roux, le 24 novembre 1988, publié par extrait à l'Annexe au Moniteur belge du 23 décembre 1988, sous le numéro 881223-184, il y a eu de corriger l'erreur de plume suivante :

Article 12 : Ont été nommés gérants pour toute la durée de la société :

- Monsieur Eric JACQUET
- Monsieur Philippe (et non une nouvelle fois Enc) JACQUET
- Monsieur André JACQUET

Grandeur minimum du caractère à respecter.

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

POUR AVIS RECTIFICATIF

Philippe BUTAYE
Notaire

Numéro du chèque ou de l'assignation : ...

Signatures + Nom et qualité

Numéro du compte : ...

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page